

Délibération n°9

le 24 février à 18 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

*Objet : Stage d'évaluation
du compostage individuel*

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, KUHN, LUENGO, PALMIE, TAFOUREAU, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, CHERON, DUSSOUCHAUT, GRIMAL, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, LEY, MALMON Alain, MAUBERT, PAGES, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES,

Date de convocation :
13/02/2009

Mme FREMONT suppléante de M. MALMON Charles, M. LABORIE suppléant de Mme PARCELLIER, M. GUINOUNET suppléant de M. NOUGAYREDE, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, Mme JEAN DIT DENIAUD suppléante de Mme LAFARGUE, M. PIERASCO suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. ANGLAS suppléant de M. CALVET.

Excusé : Monsieur HEBRARD.

Secrétaire de séance : Madame PALMIE

Date d'affichage :
13/02/2009

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM du Sud-Quercy propose aux administrés depuis 2005 l'acquisition d'un composteur au prix de 15 €. Il précise que cette opération rencontre un vif succès avec plus de 600 composteurs distribués fin 2008 soit un taux d'équipement de 13 % des foyers de la collectivité. L'objectif de cette opération menée en partenariat avec le Conseil Général et l'ADEME est de réduire la quantité de déchets ménagers en permettant aux usagers de faire du compost. Il est à noter que cette action est cohérente avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement qui orientent les politiques locales vers une réduction de l'enfouissement des déchets notamment en revalorisant fortement la taxe appliquée aux déchets enfouis, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Malgré les résultats très positifs de l'opération entre 2005 et 2008, Monsieur le Président note qu'il devient désormais nécessaire d'évaluer son impact et d'obtenir des retours d'information des utilisateurs qui parfois peuvent rencontrer des difficultés pour bien composter et sont par conséquent susceptibles d'arrêter.

Nombre de présents :
33

Monsieur le Président propose aussi aux délégués syndicaux de mener sur la période 2009 – 2012, une politique volontariste d'amélioration et de pérennisation des pratiques des personnes déjà engagées dans le compostage et de tout mettre en œuvre pour convaincre de nouvelles personnes à la pratique du compostage.

Nombre de votants :
33

Pour cela, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'évaluer cette opération et de trouver des pistes d'améliorations en faisant appel à un stagiaire sur une période de 3 mois. Ce stagiaire étudiant dans une école d'agriculture et d'environnement aurait pour missions de réaliser une enquête, d'évaluer les quantités de déchets compostés, d'obtenir des informations sur la bonne ou mauvaise utilisation des composteurs et de déterminer les problèmes rencontrés. Dans un deuxième temps, il pourrait proposer des solutions à ces problèmes d'utilisation et des actions d'amélioration du dispositif.

Son intervention permettrait aussi de répondre directement aux usagers qui rencontrent des difficultés pour réaliser le compostage et de former les agents du SIEEOM.

Pour l'accomplissement de ce stage, Monsieur le Président propose de lui verser une indemnité de 400 € par mois et de lui rembourser les frais de déplacements selon les tarifs en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Autorise son Président à signer la convention de stage,

Décide de verser au stagiaire une indemnité mensuelle de 400 €,

Autorise son Président à rembourser au stagiaire ses frais de déplacements selon les termes pré-cités,

Autorise son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à cette délibération.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE